

16/10/23

Café des entrepreneurs

Numéro 2023-06



Débuter son activité : EURL ou EI ?

Cher Entrepreneur,

Toutes les semaines, Ceno te propose de détailler ensemble un sujet qui pourrait t'intéresser. Création d'entreprise, gestion, crise, on te donne des clefs pour mieux maîtriser ton sujet, et gagner en sérénité.

Bienvenue dans ce nouveau numéro consacré au **choix de ta structure d'exercice**. Entreprise individuelle ou entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, à toi de voir !



ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

VS



ENTREPRISE UNIPERSONNELLE

- 1 Constitution** : Déclaration sur le guichet unique avec choix de l'activité exercée, facile, rapide et sans frais
- 2 Responsabilité** : Illimitée sur tous les biens de l'entrepreneur (sauf résidence principale). Possibilité de réaliser une déclaration d'affectation pour séparer les patrimoines.
- 3 Fiscalité** : Imposition à l'impôt sur le revenu. Possibilité de bénéficier du régime micro en cas de faible chiffre d'affaires (abattements + charges sociales réduites). Option à l'IS également possible.
- 4 Fonctionnement** : Formalités réduites en cours d'activité, l'entrepreneur doit simplement déposer ses déclarations de revenus auprès des impôts et de l'URSSAF.

- 1 Constitution** : Création d'une société, rédaction de statuts et formalités auprès du greffe, coût plus élevé
- 2 Responsabilité** : Limitée aux apports réalisés au capital de l'EURL. Meilleure séparation des patrimoines.
- 3 Fiscalité** : Imposition à l'impôt sur le revenu par principe avec bénéfice possible du régime micro (mais pas de charges sociales réduites). Option pour l'IS possible.
- 4 Fonctionnement** : L'EURL étant une société, des formalités juridiques supplémentaires sont nécessaires en cours de vie sociale. Le recours à des intermédiaires (expert-comptable, avocat) est indispensable.

Pour aller plus loin,

Consultez l'article complet et retrouvez nos conseils sur notre site internet www.ceno-avocats.com, rubrique "Nos actualités".

Et pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter !

